

Les cahiers de Gérard Philippe



Semaine paire	Du 5 au 8 février 2018	N° 18
------------------	------------------------	-------

Du côté du planning...

Lundi 5	9h 10h30 11h30 12h30 18h	Conseil de discipline Réunion Vie scolaire Réunion direction Réunion Conseil de la Vie Collégienne (CVC) salle « le petit prince » CA
Mardi 6	9h30-11h30 13h-15h	Réunion CVC-CVL-CPE au collège Diderot Atelier théâtre 4 ^e 3,3 ^e 3, salle « Fanfan »
Mercredi 7		
Jeudi 8	9h-11h30	Atelier théâtre 6 ^e 3,5 ^e 3, salle « Fanfan »
Vendredi 9		
Samedi 10	9h-16h	Portes ouvertes au lycée Parc de Vilgénis 9h30 et 14h30 : conférence sur les secondes générales, technologiques et les secondes professionnelles

Dates à retenir...

Du 12 au 16 février semaine de la citoyenneté au collège

- ✓ Le lundi 12/02 : De 13h à 18h30, sortie avec les élèves du CVC et les délégués de 4^e au Sénat
- ✓ Le mardi 13/02 : De 08h à 16h, sortie des 4^e4 et 4^e5 à SUPELEC
- ✓ Intervention de la RATP auprès de toutes les classes de 6^{ème} sur le thème des « incivilités ».
- ✓ Les Jeudi 15 et vendredi 16/02 :
Action parents ambassadeurs: découverte des métiers pour les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème}
Et de nombreuses autres actions... détail complet la semaine prochaine...

Jeudi 8 mars : CESC volet 3 de l'intervention de la fondation JDB auprès de toutes les classes de 3^{ème} sur les dangers du tabac.

Du côté du collège ...

Préparation au brevet :

Devoir commun de sciences type DNB le 5 février de 8H00 à 9H30 : 30 mn par matière (SVT-Technologie-Sciences physiques).

Pour rappel seules 2 de ces matières sont évaluées au DNB sur une épreuve de 1H00.

Le collège récompensé

Les élèves de 3è5 et leurs professeurs : Mesdames Pelletier, Cheminant et Massoni ont décroché la première place du prix Halimi de lutte contre l'antisémitisme et pour l'amitié des religions pour leur projet *DES STELES POUR ILAN : Refuser l'oubli*

A la clé :

Une cérémonie de remise du prix mardi 13 février à 19h à l'hôtel du département d'Evry et un joli chèque de 3000 Euros pour mener à bien le projet



Du côté du web...

Le brevet session 2018 :

les dates des épreuves écrites sont parues :

Jeudi 28 juin :

Français 1re partie

(grammaire et compétences linguistiques – compréhension et compétences d'interprétation - dictée)

9h - 10h30

Français 2e partie

(rédaction)

10h45 - 12h15

Mathématiques

14h30 - 16h30

Le français (3h) : à partir d'un extrait de texte littéraire et éventuellement d'une image, évaluation des compétences linguistiques (grammaire - dont réécriture-, lexique...) et des compétences de compréhension et d'interprétation + dictée + rédaction

les mathématiques (2h) : exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et dont un exercice d'informatique

Vendredi 29 juin

Histoire et géographie, enseignement moral et civique

9h - 11h



Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et la Terre et/ou technologie)

13h30 - 14h30

L'évaluation du socle commun représente 400 points.

La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée lors du conseil de classe du 3e trimestre de la classe de 3e :

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (25 points)
- Maîtrise satisfaisante (40 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

Les épreuves de l'examen représentent 400 points.

- Sont évalués sur 100 points :
 - le français
 - les mathématiques
- Sont évaluées sur 50 points :
 - l'histoire-géographie
 - les sciences (physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie)
- L'épreuve orale est évaluée sur 100 points

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement facultatif selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés

L'élève est reçu s'il cumule 400 points sur les 800.

Selon le total des points obtenu, les élèves peuvent se voir attribuer des mentions : "assez bien", "bien" ou "très bien". Les mentions "bien" et "très bien" permettent, sous certaines conditions, de bénéficier de bourses au mérite. Il obtient la mention :

- **assez bien** s'il cumule plus de 480 points
- **bien** s'il cumule plus de 560 points
- **très bien** s'il cumule plus de 640 points